

N°10
AVRIL
2019

le TOUCASSIN

Commune de
Solliès-Toucas



**RENCONTRE
DES PEUPLES
ET DES TRADITIONS**



**SOLLIES
TOUCAS**

www.ville-solliestoucas.fr

Drones de loisir

Dossiers : Spécial Budget 2019

Rencontre des Peuples et des Traditions



FÊTES ET CÉRÉMONIES

▲ Dimanche 28 avril
CHAPITRE DES COMPAGNONS DE L'AIOLI
 Départ de La Promenade
 Salle des Fêtes



▲ Dimanche 28 avril
CÉRÉMONIE
 « *Souvenir des déportés* »
 Esplanade du Souvenir Français (Cimetière)

▲ Mardi 8 mai
CÉRÉMONIE DU 74^{ème} ANNIVERSAIRE
 « *de la Victoire du 8 mai 1945* »
 Esplanade du Souvenir Français (Cimetière)

▲ Samedi 18 mai
CÉRÉMONIE D'ACCUEIL
des nouveaux habitants
 Inscription auprès du service communication 04 94 00 41 31
 communication@mairie-sollietoucas.fr

▲ Mercredi 6 juin
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE
 « *des jeunes maquisards fusillés à Siou Blanc* »
 Citerne du Gouvernement

▲ Lundi 18 juin
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE
 « *de l'appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle* »
 Esplanade du Souvenir Français (Cimetière)

CONCERTS / SPECTACLES / CULTURE

▲ Les 7 et 8 mai
RENCONTRE DES PEUPLES ET DES TRADITIONS
Conférences, débats, spectacle, concerts...
 Place Gambetta
 Salle des Fêtes



▲ Vendredi 10 mai
RÉCITAL D'ORGUE
 avec Stéphane CATALANOTTI
 Eglise Saint Christophe

▲ Mardi 21 mai
CONTE HÉROÏQUE RUSSE
 « *Au musée de l'âme russe* »
 Par Louis BEROUD
 Salle des fêtes

▲ Semaine
THÉÂTRALE DES BALADINS
Vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 mai
 Salle des Fêtes

▲ Samedi 25 mai
MARATHON PHOTO
 Inscription place C. Balestra
 Pique-nique à la Fontaine du Thon

▲ Vendredi 07 juin
RÉCITAL D'ORGUE
 avec Stélian NANO
 Eglise Saint Christophe

▲ Jeudi 21 juin
FÊTE DE LA MUSIQUE
 Place Gambetta

▲ Samedi 29 juin
GALA DU CENTRE DE DANSE
Piège de lumière
 Parking Lanza

▲ Samedi 29 juin
AUDITION DE L'ÉCOLE CANTONALE DE MUSIQUE
 Place Gambetta

▲ Mercredi 3 juillet
THEATRE
 « *Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes* ».
 de Charb, mise en scène par Gérald DUMONT
 à la salle des fêtes

▲ Vendredi 5 juillet
CINÉMA EN PLEIN AIR
 Cour de l'école élémentaire
 Séance gratuite

DIVERS

▲ Lundi 13 mai
PERMANENCE PARLEMENTAIRE
 de Cécile MUSCHOTTI
 Hôtel de Ville

▲ Dimanche 19 mai
VIDE GRENIER
 Hameau de Valaury
 Organisé par l'association « *le Hameau de Valaury* »

▲ Mercredi 5 juin
JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT
 au centre ville

▲ Mercredi 15 mai
ATELIER PRÉVENTION UNITÉ 2 ROUES
 parking lanza

▲ Jeudi 13 juin
REPAS DE L'ÉTÉ
 Organisé par le CCAS
 Sur inscription
 Salle des fêtes

▲ Jeudi 20 juin
DON DU SANG
 Salle des fêtes



SPORT

▲ Mardi 8 mai
38^{ème} COURSE DE LA VICTOIRE
 Inscrite au challenge départemental
 Stade Lanza

COURSE ENFANT
 Stade des Sénéès

+ d'infos disponibles sur notre site
www.ville-sollietoucas.fr



ÉDITO

François Amat
Le Maire



#CHÈRES TOUCASSINES, CHERS TOUCASSINS

RESPECT, VOUS AVEZ DIT RESPECT ?

DES DROITS...MAIS AUSSI DES DEVOIRS !

Où est le respect de l'espace public lorsqu'un riverain se permet de scier délibérément un banc public récemment installé ?

Où est le respect de l'électeur, celui-là même qui donne mandat pour six ans, lorsqu'un adjoint délégué décide au bout de cinq ans de démissionner en pleine séance publique, sans prévenir le maire et ses collègues de l'équipe municipale et ...sans accepter d'en donner les raisons ?

Je laisse le soin à chacun d'interpréter...

Comme convenu, cette dernière année pleine de mandature verra la concrétisation de nos projets engagés depuis 2014.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal.

Bien cordialement,

François Amat
Maire et président de la C.C.V.G

TOUCASSIN

*Bulletin d'information
de la commune de
Solliès-Toucas*

Hôtel de Ville de Solliès-Toucas
83210 Solliès-Toucas

Responsable de la publication

François AMAT

Rédaction

Bernard MAURY

Photographies

Mairie Solliès-Toucas

Isabel GUICHARD

Maquette

et si...

Impression

Imprimerie Sira

SOMMAIRE

#SOMMAIRE

▲ Agenda - Édito	2 - 3
▲ Retour en images	4 - 5
▲ Vivre ensemble	6 - 7
▲ Urbanisme	8
▲ Spécial Budget	9 - 12
▲ École	13
▲ Travaux	14 - 15
▲ Solidaire	16
▲ Culture	17
▲ Association	18
▲ Libre expression	19
▲ Prouvençau	20



RETOUR EN IMAGES

Retour en images | Vivre ensemble | Urbanisme | Spécial Budget | École

#17 JANVIER > VŒUX DU MAIRE



#26 JANVIER > REMISE MÉDAILLES JUDOKA



FÉVRIER > INVITATION AU VOYAGE



#3 FÉVRIER > AUDITION ECM



#6 FÉVRIER > RÉSERVE COMMUNALE SÉCURITÉ CIVILE





#18 FÉVRIER > GOÛTER DE LA CHANDELEUR



#6 AVRIL > CARNAVAL



#16 MARS > CONFÉRENCE AUTEUR FESTIVAL ART ET POÉSIE



+ de photos disponibles
sur notre site
www.ville-solliestoucas.fr





#ESPACE PUBLIC

Espace public, espace citoyen

L'espace public est à tous. Il est à chacun. Mais cela n'est pas évident pour tout le monde et notre commune, comme d'autres, doit faire face à des actes quotidiens de dégradation ou d'incivisme.

C'est l'incompréhension, la stupéfaction. Par un matin d'hiver, les équipes municipales découvrent qu'un des bancs installés dans le square Camille Flammarion a été scié. Pas grossièrement, avec minutie, au milieu, pour le rendre inutilisable. C'est vrai qu'un banc ça peut gêner. Ça peut donner envie à certain de venir s'y reposer. C'était d'ailleurs une halte appréciée par quelques-uns de nos aînés lors de leur promenade quotidienne. Pour l'heure, aucune trace du vandale.

Au final, cet acte coûtera aux contribuables, donc à nous tous, près de 400 euros. Un nouveau banc sera acheté. Et viendra alourdir la facture imputable aux actes d'incivisme.

Une liste qui s'allonge

En effet, il faut tenir les comptes, en tout cas dresser la liste. Une liste sur laquelle il faut faire figurer le vol de végétaux qui avaient été fraîchement plantés sur les berges du Gapeau, la mort prématurée et inexpliquée de certains arbres eux aussi récemment plantés, les vannes de la fontaine du Thon qui servent de support de barbecue sauvage...

Si l'on rajoute à cela, la situation récurrente des trop nombreux dépôts d'ordures ou d'encombrants à côté des conteneurs ou la présence de déjections canines sur nos trottoirs et voies de cheminement, la situation de l'espace public de notre commune en prend un coup.

Le vivre ensemble passe par l'espace public

Tout cet incivisme a un impact financier, mais il nuit à la qualité de vie de chacun. Mais pas seulement. Comme l'écrivait récemment Thierry PAQUOT, philosophe français et professeur émérite à l'Institut d'urbanisme de Paris, les espaces publics jouent un rôle plus important : « *Les espaces publics [...] mettent en relation, du moins potentiellement, des gens, qui s'y croisent, s'évitent, se frottent, se saluent, conversent, font connaissance, se quittent, s'ignorent, se heurtent, s'agressent, etc. Ils remplissent une fonction essentielle de la vie collective : la communication.* »

C'est ce que nous appelons plus pratiquement et concrètement le vivre ensemble. C'est ce qui fait partie de notre histoire et notre vie commune. Et si nous essayions de faire un petit geste pour l'intérêt général ?





DRONES

Drones de loisir : des règles à respecter

Vous risquez d'en voir avec les beaux jours. Ils sont de plus en plus présents, de toute taille et désormais très abordables. L'utilisation d'un drone, même dans votre jardin, doit pourtant faire l'objet d'une certaine vigilance et d'un peu de bon sens.

La Préfecture du Var a récemment lancé une campagne de sensibilisation auprès de différentes communes du Var sur le sujet de l'utilisation et de la réglementation applicable pour ce que l'on appelle dans le langage administratif des «aéronefs circulant sans personne à bord». Ceci s'explique par le fait que les drones sont aujourd'hui de plus en plus utilisés de manière professionnelle pour des prises de vue aériennes ou pour des opérations de surveillance, mais également par le grand public.

Des règles à connaître

Or tout cela n'est possible qu'au travers de règles et d'usages bien précis. Les services de l'Etat et la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ont édité une fiche pratique qui récapitule les 10 « bonnes pratiques » (consultez le document via le QR Code). Retenons quelques règles de bon sens : ne pas survoler de personnes, ne pas l'utiliser la nuit, ne pas survoler l'espace public en agglomération ou encore respecter la vie privée des autres.

Depuis novembre dernier, il y a également une nouveauté : dès l'âge de 14 ans les pilotes de drone pesant plus de 800 grammes sont tenus d'avoir suivi une formation gratuite en ligne sur une plateforme dédiée (Fox Alpha Tango).

Une évolution attendue

D'autres modifications réglementaires sont envisagées prochainement, avec la mise en place d'une immatriculation dématérialisée via une signature Wi-Fi ou probablement un abaissement du seuil des 800 grammes obligeant à disposer d'une formation. En effet, la plupart des drones sur le marché aujourd'hui affichent un poids inférieur à cette limite et la France devrait se calquer sur la norme internationale de 250 grammes.

A noter qu'en cas de non-respect de la réglementation et de mise en cause de la sécurité, la facture peut être salée avec une peine d'un an de prison et entre 45 000 € 75 000 € d'amende prévues par la loi.

DES CONSULTATIONS GRATUITES POUR LES NOTAIRES

L'office notarial de Solliès-Toucas (Avenue Thyde Monnier) propose des consultations gratuites à ceux qui le souhaitent.

L'étude est ouverte du lundi au vendredi (9h00-12h00/14h00-18h00).

La prise de rendez-vous pour les consultations peut se faire par téléphone (04 94 28 18 18) en fonction des disponibilités des permanences ou par courriel à l'adresse suivante :

office83291.solliès-toucas@notaires.fr



#PERMIS DE LOUER

Coup d'envoi pour le permis de louer

Comme nous l'évoquions dans nos colonnes en janvier dernier, la commune a décidé de rendre obligatoire un « Permis de louer » dans le cadre de la politique de lutte contre le logement indigne. Mode d'emploi avec Jean-Pierre CALONGE, 1^{er} adjoint au maire.

A partir de quand est-ce obligatoire ?

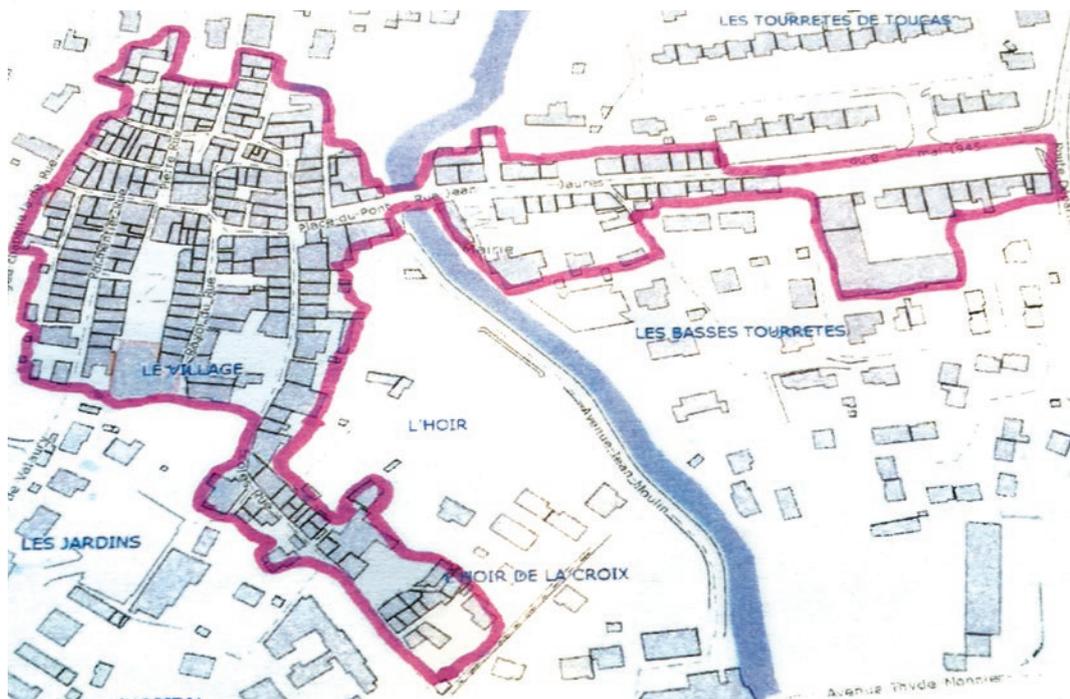
Le « Permis de louer » entrera pleinement en vigueur le 22 avril 2019. Cela veut dire que tout bail de location qui sera réalisé à partir de cette date devra l'être après avoir obtenu le document en question, sous peine d'une amende (5 000 € / 15 000 € si récidive).

Qui est concerné ?

Un périmètre a été établi et il concerne le centre-ancien et historique de la commune. C'est selon les diverses études qui ont été menées que se concentrent les habitations qui ne seraient pas aux normes de confort optimales en termes d'isolation ou de salubrité. (NDLR : vous retrouverez sur le site internet la liste des rues concernées)

Comment cela se passe-t-il ?

Il faut télécharger un formulaire (le CERFA 15652*01), le remplir et le déposer au service « Urbanisme ». Des professionnels feront les diagnostics et ceux-ci conditionneront l'obtention du permis.



#PARTICIPATION CITOYENNE

Le dispositif bientôt opérationnel

Le 3 mars dernier, le Préfet du Var, le Procureur de la République et le Commandant départemental de la Gendarmerie Nationale étaient à Solliès-Toucas aux côtés du Maire François AMAT et de l'équipe municipale pour parapher officiellement le document qui organise la « Participation citoyenne sur notre commune ».

Un sujet que nous avons déjà évoqué dans nos colonnes et qui visent à impliquer des citoyens à la protection de leur propre environnement par des actions de prévention. « C'est un dispositif qui se veut interactif et doit permettre de créer des liens et une solidarité de voisinage » précisait pour l'occasion le Colonel MALO, commandant départemental de la Gendarmerie Nationale.

Sur la commune, 25 référents se sont portés volontaires (la liste est consultable sur notre site internet), représentant les différents quartiers de la commune

(à l'exception de Valaury, Les Lingoustes et Les Tourettes).

D'ici quelques jours, le 25 avril précisément, ils suivront une formation auprès des services de la Gendarmerie Nationale afin d'être parfaitement opérationnel. Cette étape marquera l'entrée dans la phase opérationnelle du dispositif de « Participation Citoyenne » préparé depuis maintenant 3 ans.



Spécial BUDGET



2019

Commune de
Solliès-Toucas

www.ville-solliestoucas.fr

POURSUIVRE LES RÉALISATIONS

Voté le 25 mars dernier, le budget 2019 de notre commune est celui qui permettra de mettre en œuvre les réalisations débutées il y a quelques temps et s'inscrire dans la continuité de celle qui sont programmées.

#UNE MAÎTRISE DES DÉPENSES

L'effort de maîtrise des dépenses est toujours d'actualité, comme ce fut le cas lors de précédents budgets. A noter pour 2019, une légère baisse des charges générales et une stabilisation des charges de personnel à hauteur de 3 000 000 €, soit moins de 50% du budget de fonctionnement.

Cette bonne gestion permet une nouvelle fois de ne pas augmenter les taux d'imposition pour cet exercice.

#UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT PROGRAMMÉE

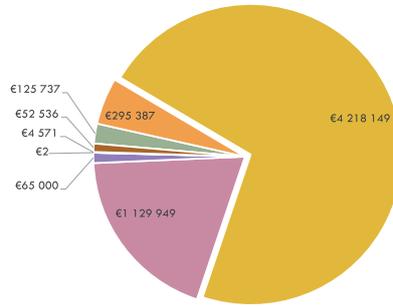
L'extension du groupe scolaire, l'aménagement du Moulin Arnaud, le projet de Maison Médicale, l'aménagement de la voirie, ...la plupart de ces chantiers sont en cours et le budget 2019 permet d'accompagner la bonne réalisation de ces équipements qui amèneront une évidente amélioration à la qualité de vie des toucassines et toucassins.





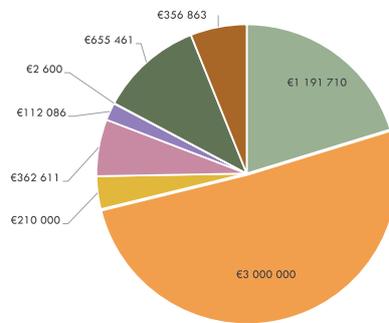
BUDGET

RECETTES DE FONCTIONNEMENTS



- 013 Atténuation charges
- 70 Produits des services
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations, subventions
- 75 Autres produits de gestion courante
- 76 Produits financiers
- 77 Produits exceptionnels
- 042 Opérations d'ordre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENTS



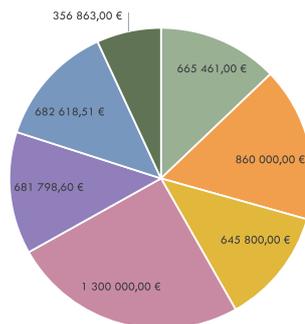
- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel
- 014 Atténuations de produits
- 65 Autres charges gestion courante
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles
- 042 Opérations d'ordre
- 023 Virement à la section investissement

Le budget 2019 en chiffres

Fonctionnement 6 120 912,00 €

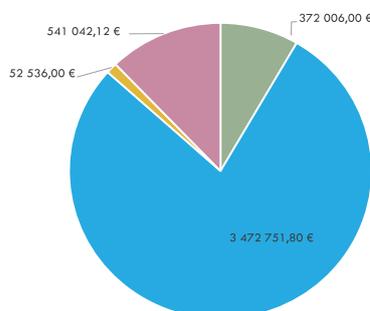
Investissement 5 771 242,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENTS



- 040 Mouvements ordre de section à section
- 024 Produits des cessions
- 13 Subventions
- 16 Emprunt
- 10 Dotations
- 1068 Excédent 2018
- 021 Virement de la section fonctionnement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS



- 16 Remboursement capital
- Opérations d'équipement
- 040 Opérations d'ordre
- 001 Solde d'exécution négatif reporté



Impôts locaux des taux inchangés

Depuis plus de 20 ans, les équipes municipales s'inscrivent dans une logique de stabilité fiscale à Solliès-Toucas.

Une nouvelle fois, il n'y aura pas de hausse des taux d'imposition en 2019.

Taxe d'habitation _____ 14,69 %
 Taxe sur le Foncier bâti _____ 31,58 %
 Taxe sur le Foncier non bâti _____ 93,71 %



Subventions aux associations

Associations	Subventions en €
AIDE SOCIALE	
Mission locale Coudon Gapeau	10 528,00
Conseil Départemental d'accès au droit cdad	2 925,00
Secours Populaire Fédération du Var	500,00
Les Bout'Chou Vallée du Gapeau	500,00
AIDE HUMANITAIRE	
France Alzheimer Var	150,00
ENSEIGNEMENT	
Coopérative scolaire élémentaire	9 000,00
Coopérative scolaire maternelle O.C.C.E.	5 700,00
ENFANCE	
L.A.C.L.E.F.	250,00
SPORTS	
Judo club Solliesien	6 500,00
Karaté de la Vallée du Gapeau	6 500,00
Gym Form	700,00
Les Mollets d'Acier	200,00
Les Tamalous	200,00
FESTIVITES	
Comité Officiel des Fêtes	13 675,00
Les Compagnons de l'Aïoli	1 000,00
Confrérie des Amis de la Figue de la Vallée du Gapeau	150,00
ACTION CULTURELLE	
Ecole Cantonale de Musique	15 000,00
Les Baladins	500,00
La Souleiado	1 000,00
Chorale St Christophe	200,00
AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	
Photo Club Toucassin	1 000,00
PATRIMOINE CULTUREL	
Les Amis Eglise St Christophe	450,00
Les Amis de L'oeuvre de Blasco Mentor	800,00
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET DIVERS	
Amicale des Anciens Marins A.m.m.a.c.	100,00
Amicale des Donneurs de Sang	200,00
Médailles Militaires Snemm	100,00
La Grive	250,00
Anciens Maires et Adjointes du Var	120,00
Total budget	78 198,00

SOUTIEN aux
associations

Les associations sont un maillon essentiel de la vie de notre commune et dans un contexte budgétaire contraint la municipalité continue d'accompagner leurs actions au travers d'une politique de subvention volontariste.

Eau

Dépenses Fonctionnement	
Charges à caractère général	5 000,00 €
Virement à la section d'investissement	60 347,00 €
Opération d'ordre	56 898,00 €
Charges financières	10 771,00 €
Total	133 016,00 €

Dépenses Investissement	
Récup TVA	250 000,00 €
Emprunt et dettes	35 898,00 €
Travaux Divers	351 020,52 €
Tvx construction réservoir	1 210 936,38 €
Dotations amortissement	3 016,00 €
Total	1 850 870,90 €

Recettes Fonctionnement	
Opération d'ordre	3 016,00 €
Vente de produits	130 000,00 €
Total	133 016,00 €

Recettes Investissement	
Virement section exploitation	60 347,00 €
Dotations amortissement	56 898,00 €
Emprunt à réaliser	0,00 €
Récup TVA + RAR 2018	250 138,84 €
Récup TVA	250 000,00 €
Excédent investissement	1 162 370,52 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	71 116,54 €
Total	1 850 870,90 €

Assainissement

Dépenses Fonctionnement	
Déficit de fonctionnement	0,00 €
Opération d'ordre	59 755,00 €
Total	59 755,00 €

Dépenses Investissement	
Opération d'ordre	9 894,00 €
Récupération TVA	12 000,00 €
Travaux divers + RAR 2018	685 239,24 €
Total	707 133,24 €

Recettes Fonctionnement	
Opération d'ordre	9 894,00 €
Vente de produits	49 861,00 €
Total	59 755,00 €

Recettes Investissement	
Solde d'exécution de la section d'investissement	620 550,94 €
Opération d'ordre	59 755,00 €
Récupération TVA	12 000,00 €
Dotations	992,94 €
Récupération TVA + RAR 2018	13 834,36 €
Total	707 133,24 €





TRANSPORT SCOLAIRE

Les élus mobilisés

Les règles risquent de changer pour la prochaine rentrée. Les élus de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau ont interpellé l'exécutif régional.

C'est, depuis maintenant près de 2 ans, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui est l'autorité organisatrice des transports scolaires. Jusqu'à présent la règle était simple : pour être considéré comme « ayant droit » au transport scolaire, il fallait être domicilié à plus de 1,5 km d'un établissement, quel qu'il soit, maternelle, primaire, lycée, public ou privé. Mais cette règle n'était qu'une dérogation applicable pour l'année scolaire en cours dans notre département.

A partir de la rentrée prochaine, il faudra désormais se situer à une distance minimale de 3 km pour qu'un service de transport scolaire soit mis en œuvre, comme dans les autres départements de la région.

Une soixantaine d'élèves concernés

Ce changement de mode de calcul va avoir des effets directs sur notre commune. Le quartier de Valaury ne sera plus desservi et cela va impacter une soixantaine d'élèves qui jusque-là bénéficiait de ce service. Des organisations familiales modifiées, un accroissement du nombre de véhicules sur les routes, la mesure si elle devait s'appliquer n'est pas neutre.

Les élus de la CCVG ont en tout cas fait part de leur inquiétude à la Région, dans un courrier commun. Les communes ne peuvent pas se substituer et la solution doit être trouvée à ce niveau.

A un moment où toutes les actions visent à limiter les déplacements en voiture et la pollution que cela génère, cette décision paraît incohérente, surtout quand on affirme l'ambition de mettre en œuvre dans notre région une « COP d'avance » ! Les négociations sont en cours. A suivre...



EN BREF

ARRÊT DE BUS DU BOULODROME DÉPLACÉ

Après les vacances de printemps, l'arrêt de bus sera déplacé, à l'intersection de l'Avenue Sous-Marin Casabianca et de la RD 554. Un déplacement rendu obligatoire par les travaux de la future Maison Médicale (voir page 14) et parce qu'il faut l'espace nécessaire pour que le bus puisse manœuvrer, en sachant qu'il ne peut pas le faire avec des passagers à bords.

ECOLES : UNE CLASSE SUPPLÉMENTAIRE EN 2019

A la rentrée 2019, pour faire face à la hausse d'enfants sur notre commune, 1 classe de maternelle supplémentaire sera ouverte. Un dynamisme remarquable qui conforte le choix d'entreprendre des travaux d'envergure sur le groupe scolaire.

FORMATION AU Bafa UNE AIDE FINANCIÈRE

Si vous avez 17 ans et que vous êtes tentés par une formation au Bafa, pour ensuite travailler en colonies de vacances ou en centre aéré, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau peut vous aider. Un dispositif de bourse vient d'être mis en place par l'intercommunalité, au travers d'un montant forfaitaire de 160,00 €. Cette aide sera attribuée sans conditions de ressources pour accompagner ceux qui veulent commencer leur formation théorique. Il suffit de remplir un dossier (à retirer dans votre commune) et de le remettre à la CCVG.



DÉPLACEMENT DE LA STELE LHERMINIER



MAISON MÉDICALE, LES PREMIERS AMÉNAGEMENTS

L'espace qui est destiné à accueillir la future Maison Médicale a connu ses premiers travaux. La « buvette a été démolie et l'abribus a quant à lui été démonté, pour une réinstallation ultérieure. Les accès au nouveau parking, d'une capacité de 90 places, ont été repérés et tracés. Coup de chapeau aux équipes municipales et à l'adjoint aux travaux, Yves REY, qui ont procédé au déplacement de la stèle du Commandant l'Herminier. Une opération prévue dans le cadre de l'aménagement de cet espace.

UN DRIVE POUR LA POSTE

La boîte aux lettres a été déplacée, devant la Mairie, pour en rendre l'usage encore plus pratique en se basant sur le principe du Drive. Vous pouvez directement arriver en véhicule pour poster vos courriers. Une solution pour gagner du temps et bien plus pratique pour beaucoup d'entre nous.



L'EAU CANALISÉE SUR L'IMPASSE RAYNAUD

Un muret a été construit pour canaliser l'écoulement de l'eau en cas de fortes pluies.





#LE NOUVEAU BOULODROME TERMINÉ

Installé sur un terrain appartenant au Département du Var, le nouveau boulodrome a été aménagé et végétalisé. 4 platanes, 5 mûriers platanes et 2 oliviers ont été plantés.

Les 8 oliviers qui étaient devant la mairie ont été pour leur part transplantés. La commune n'étant pas propriétaire du terrain, ce boulodrome ne pourra accueillir aucune construction.



#FONTAINES DÉBIT VARIABLE

Le débit variable que l'on peut constater sur les diverses fontaines que compte notre commune n'est pas dû à des canalisations ou des regards encombrés ou bouchés.

Cette situation que nous avons été nombreux à constater est imputable au déficit pluviométrique que nous enregistrons depuis maintenant plusieurs mois.

L'hiver 2019 est en effet un des plus secs enregistrés ces dernières décennies.

La mission Locale assure des permanences en Mairie le jeudi après-midi.

Pour prendre rendez-vous, contactez le 04 94 28 90 47.

#MISSION LOCALE

Centre de ressources et de proximité

#L'AVIS D'ISABEL GUICHARD

Conseillère Municipale, représentant la commune à la Mission Locale

Je suis le travail de la Mission Locale depuis plusieurs années et j'ai pu constater que son action est très efficace pour permettre à certains jeunes de mettre la tête hors de l'eau et d'envisager leur avenir.

L'accompagnement est un des éléments clés dans le fonctionnement de l'équipe et c'est très rassurant pour un jeune de se sentir moins seul dans ses recherches de formation et d'emploi.

Le but, c'est bien de donner un coup de pouce dans un parcours.

Garantie Jeunes

POURQUOI PAS VOUS !

- Sans emploi, ni formation, ni scolarisé
- Accéder à l'autonomie, Créer un réseau social et professionnel
- Disponible, Motivé et volontaire

Un accompagnement personnalisé de 12 mois

4 semaines en collectif (Ateliers divers...)

Mise en situation professionnelle (périodes en entreprise...)

Une allocation mensuelle de 480€

Accéder à la formation et à l'emploi

16 à 25 ans

CONTACT
04 94 21 15 15

MISSION LOCALE DU COUDON AU GAPEAU

www.mlcoudongapeau.org

Emploi, formation, international... La Mission Locale du Coudon au Gapeau propose aux jeunes de 16 à 25 ans un accompagnement pour s'en sortir. Gros plan sur un dispositif : la « Garantie Jeunes ».

La « garantie jeunes » permet d'accompagner les jeunes en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation. C'est une modalité spécifique du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).

Et pour la mettre en œuvre, un contrat est signé entre le jeune et la mission locale, pour un accompagnement qui peut durer au maximum 12 mois après 6 semaines en collectif.

A qui cela s'adresse ?

Les jeunes de 16-25 ans, qui ne sont « ni en emploi, ni en éducation, ni en formation » (NEET), qui sont en situation de grande précarité et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du revenu de solidarité active.

Quel engagement ?

Le jeune bénéficiaire s'engage à s'investir pleinement, à suivre un accompagnement personnalisé, à rechercher des opportunités d'emploi et à accepter les mises en situation professionnelle, ainsi qu'à déclarer chaque mois ses ressources d'activité.

La Mission Locale s'engage à accompagner le jeune avec des ateliers collectifs et un conseiller référent. A l'aider à résoudre ses difficultés en matière de mobilité, de santé, de logement, etc... avec les partenaires du territoire, à appuyer le jeune dans sa recherche d'expériences d'emploi et de formation.

Ce dispositif s'accompagne d'une aide financière individuelle et mensuelle de 480,02 euros.



RENCONTRE DES PEUPLES ET DES TRADITIONS : RENDEZ-VOUS LES 7 ET 8 MAI

Les accents vont chanter, vont s'interpeller, vont vivre et seront à l'honneur les 7 et 8 mai prochains à Solliès-Toucas l'occasion de ce premier rendez-vous qui va mettre la culture provençale à l'honneur, mais pas seulement. Précisions.

C'est un rendez-vous autour des cultures régionales. Bien entendu celle qui nous concerne, la culture provençale, mais aussi celles d'autres territoires de France, invitées au dialogue, au débat et à l'échange. Pour cette édition, la Corse et le Pays Basque seront à l'honneur.

Au programme, des débats, des exposants de produits du terroir, des spectacles et des concerts. « *Nous avons souhaité cet évènement festif et musical pour permettre de mettre en avant et d'échanger autour des singularités provençales tout en les reliant avec d'autres identités culturelles et territoriales dans un temps de partage, d'échange et de convivialité* », explique Alexandra FIORE, adjointe à la culture.

Car il est un fait : l'engouement pour la culture provençale n'est pas un effet de mode. Il est bien réel et concerne tous les âges. Et pas seulement ceux qui ont toujours vécu sur ce territoire mais aussi pour ceux qui sont venus s'y installer. Sans doute parce que la Provence, terre de brassage et d'accueil, dispose d'une culture bien vivante et en constante évolution comme le précise le Collectif Provence qui participera activement à cette journée: « *On croit trop souvent que ce que l'on appelle la «tradition provençale» est par essence très ancienne, voire même immémoriale. Rien n'est plus faux. Codifiées à partir de la Renaissance mistralienne et surtout au début du XX^{ème} siècle, les traditions provençales sont le fruit d'une constante évolution qui se poursuit encore aujourd'hui.* »

Cette rencontre sera l'occasion de mieux découvrir les cultures régionales, sortir des clichés sans doute et mieux connaître l'histoire de chacune. L'occasion également de réfléchir à la place de celles-ci dans un monde globalisé. Mais l'occasion surtout de passer un bon moment ensemble sous le signe de l'humour et de la musique qui rassemble les peuples.

Les artistes et conférenciers présents

- Le Collectif Provence (conférences et stands)
- Ezpeletan Kantuz (chorales en langue Basque dirigée par Peio DOSPITAL)
- I Mantini (groupe musical en langue corse, mêlant chant moderne, traditionnel, polyphonique, et chansons humoristiques)
- Zou Maï AQUI (groupe musical de rock festif en langue provençale)
- Hubert TEMPÊTE (Depuis 60 ans, maître de la chanson « macagna » –chanson satirique).
- José OLIVA (chanteur, comédien et conférencier)
- Bastien PSAÏLA (Ménestrel en langue provençale)

LE PROGRAMME

Les conférences sont prévues à la Salle des Fêtes. Les concerts se dérouleront Place Gambetta.

MARDI 07 MAI

18h00 > Discours

de présentation de la manifestation

18h15 > Conférence

de Jean Pierre RICHARD
(Collectif Provence)

19h00 > Conférence

de José OLIVA

19h45 > Débats

autour des thématiques abordées
durant les conférences

21h00 > Spectacle

« Les 60 ans de scène d'Hubert TEMPÊTE »

MERCREDI 08 MAI

15h45 > Accueil du public

Association la Soleiãdo et Bastien PSAÏLA

16h00 > Chorale Basque

17h00 > I Mantini

18h30 > Zou Maï AQUI

20h00 > Sortie du public

Association la Soleiãdo





LOUIS, JULES ET CIE POUR CHANGER DE REGARD SUR L'AUTISME

C'est une toucassine qui a créé voilà plus de 2 ans l'association Louis, Jules et Cie. Avec un objectif en tête : apporter un soutien aux familles dont les enfants sont diagnostiqués comme autistes. Portrait.

Stéphanie LOSILLA a la pêche. Toujours dynamique, cette maman déborde d'énergie et d'enthousiasme pour partager son aventure. Une aventure qu'elle n'avait pas imaginée vivre.

« Un jour, le diagnostic est tombé. Mon fils Jules est autiste. » confie-t-elle. C'était enfin mettre un nom sur quelque chose qui faisait partie de son quotidien. Et tout de suite, l'urgent était de mieux comprendre ce phénomène qui n'est pas une maladie. Stéphanie réussit à s'entourer de professionnels et commence une prise en charge pour son fils. « Il faut un réseau d'acteurs qui veulent bien prendre en charge ces enfants explique-t-elle. Ce n'est pas toujours évident. Un simple rendez-vous chez le dentiste, c'est plusieurs jours de préparation pour que l'enfant se sente à l'aise et qu'il puisse bénéficier des soins. Et le médecin doit s'adapter à la situation, ce qui n'est pas toujours possible. »

▲ Rompre l'isolement

Si Stéphanie a eu de la chance de rencontrer les « bonnes personnes » comme elle dit, il fallait faire profiter les autres familles de cette expérience. Car bien souvent le diagnostic d'un enfant autiste isole : « On n'ose plus sortir, avec la crainte que notre enfant passe pour un mal élevé, violent ou tout simplement bizarre. Le regard des autres est difficile à supporter parfois. »

C'est aussi pour rompre cet isolement que l'idée de l'association Louis, Jules et Cie est née. Elle est un point de rencontre pour les familles. Une pause dans un quotidien qui peut être éprouvant, moralement et physiquement. Ces familles se retrouvent autour de psychologue, échangent sur leur quotidien, s'entraident, sont aidées pour monter des dossiers administratifs, partagent les informations pour renforcer le réseau des professionnels qui peuvent aider leur enfant à évoluer.

▲ Accompagner l'évolution

« Rien n'est figé une fois pour toute avec l'autisme, précise Stéphanie. Mon fils aujourd'hui marche, il parle, il commence à lire. La clé, c'est le suivi. »

Forte d'une soixantaine d'adhérents et du soutien de plusieurs autres associations qui participent à la collecte de fonds, l'association « Louis Jules et Cie.. » défend l'idée que les choses peuvent changer et qu'il n'y a pas de fatalité. Et elle espère convaincre encore de nouveaux donateurs pour pouvoir disposer prochainement d'un local afin d'accueillir de nouvelles familles. A bon entendre...

Lors du dernier Conseil Municipal notre groupe a voté favorablement sur les comptes Administratifs et le Budget 2019, ainsi que sur le vote du taux d'imposition. Les citoyens intéressés par les comptes de la commune peuvent les consulter en Mairie.

Nous tenons à féliciter, pour son travail d'information et pour son implication, le CIL Centre et le CCAS qui gère les dossiers de personnes dans le besoin.

Les entrepôts de bus nous intéressent pour y réaliser des projets tels que centre commercial, logements sociaux, centre culturel etc... nous fondons l'espoir dans un proche avenir de pouvoir l'acquérir en partenariat pour faire revivre notre village qui se transforme de plus en plus en cité dortoir. Cela créerait du lien social et économique.

La cantine scolaire sera bientôt opérationnelle, les travaux du centre médical ont commencé, celui du terrain de boules sont terminés (retenez vos places...) nous constatons toujours autant d'incivisme et de cambriolages de villa faites appel à la police municipale pour une meilleure surveillance lors de vos absences.

Les prochaines élections municipales approchent et dans un an vous choisirez votre Maire, poste à haute responsabilité, qui demande une bonne expérience de gestion, une approche humaine et une grande volonté de satisfaire nos concitoyens. Les candidats vont se dévoiler, étudiez bien leur programme avant de vous prononcer.

Nous souhaitons que le grand débat n'accouche pas d'une désillusion pour la paix sociale. Bonnes vacances à tous.

Jules Gomboli, Toucas pour tous

Démissions, Dysfonctionnements, Dépenses :

La majorité municipale en 3D

Mais dans quelle dimension sommes-nous à Solliès-Toucas ???

Démission : Après de nombreuses démissions dans l'équipe majoritaire, c'est un nouveau coup de théâtre auquel nous avons assisté lors du dernier conseil municipal. L'adjoint à la communication a annoncé son départ après avoir voté contre le budget proposé par le Maire. Il a également refusé de donner une explication sur ce départ inattendu et précipité qui soulève bien des questions...

Que se passe-t-il vraiment au sein de cette équipe municipale et pourquoi tant de silences autour de cette défection ?

Le Maire et son (ex) adjoint doivent s'exprimer !

Le comportement, ce jour là, de l' élu démissionnaire, interroge.

Pourquoi ce vote contre, ce refus d'explications et cet effet de colère ?

Dysfonctionnements : Le PLU de Solliès-Toucas voté récemment soulève également de nombreuses interrogations. Des recours en nombre ont été déposés en mairie suite à sa publication. Le maire et son adjoint à l'urbanisme semblent reconnaître des «erreurs» mais rejettent la faute sur le cabinet d'étude en charge de ce PLU. Et ils assurent ne pas en être responsables. Ce comportement relève soit de l'irresponsabilité de ces élus, soit de leur incompétence, soit des deux !

Dépenses : Que dire enfin de ce mandat qui aura vu les dépenses en matière de charges de personnels augmenter de manière significative et disproportionnée ?!

Jérôme Lévy - Anne-Marie Cuisset

Le budget 2019 vient d'être voté majoritairement lors du dernier conseil municipal.

A nouveau, et ce, depuis plus de 20 ans, pas d'augmentation des taxes municipales, et surtout, le point final à tous les projets structurants engagés sur la mandature : école maternelle, restaurant scolaire, cuisine centrale, moulin Arnaud, pôle médical.

Après le vote unanime des comptes administratifs 2018, une surprise : la démission inexpliquée, en pleine séance publique

de Jérémie Fabre, jusqu'alors votre adjoint délégué à la communication !

Sauf cas de force majeure quand on s'engage, on va au bout de son engagement, ne serait-ce que par respect de ceux qui vous ont fait confiance...

A un an des prochaines élections municipales, le groupe majoritaire, au-delà des ambitions personnelles, reste uni pour achever les projets nécessaires au bien vivre à Solliès Toucas.

Le groupe majoritaire



Le Printemps

#PHOTOGRAPHIE DU VILLAGE AVANT-APRÈS



SOLLIE-TOUCAS (Var). — Rue de la République

